

CCMA 28 mai 2018 CLASSES EXCEPTIONNELLES Certifiés/PLP/PEPS 2017/2018

Deux phrases permettent de résumer les promotions aux classes exceptionnelles 2017-2018 qui ont été examinées lors de la CCMA du 28 mai 2018.

- **Beaucoup d'appelés (401) et peu d'élus (25).**
- **Une arnaque :** pour 45 promotions possibles, 25 promotions ont été accordées.

Deux explications :

a -Pour postuler au Vivier 1 :

Deux conditions cumulatives devaient être justifiées :

- **Avoir atteint le 3^{ème} échelon de la Hors Classe au 1^{er} septembre 2017.** Cette condition était remplie par 401 enseignants (317 Certifiés, 27 PEPS et 57 PLP).
- **Justifier de 8 années de service pour des fonctions particulières, notamment :**
 - Affectation dans l'enseignement supérieur (université, BTS, CPGE).
 - Référent auprès d'élèves en situation de handicap.
 - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT, ex chef de travaux).
 - Fonction analogue à celle de Maître Formateur.
 - Enseigner en Éducation Prioritaire, ECLAIR, quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Picardie, un seul établissement répond à ce critère, le collège Marcel CALLO à Nogent/Oise.

Sans doute pour écarter le maximum d'enseignants, le Ministère a précisé que ces fonctions devaient avoir été accomplies pour la totalité du service.

À noter que les fonctions de tutorat, de référent pédagogique, de chef d'établissement 2nd degré ...ne sont pas des fonctions éligibles pour le vivier 1.

Le tableau ci-dessous résume l'état des candidatures (recevables ou non) pour le vivier 1 pour lequel les maîtres devaient postuler sur Iprofessionnel.

	Candidatures reçues	Candidatures recevables		Candidatures non recevables	
Certifiés	120	16	BTS : 15 Chef des Travaux : 1	104	BTS incomplet : 13 Chef des travaux incomplet : 1 Fonctions non éligibles : 90
PLP	33	1	Chef des Travaux : 1	32	BTS pendant 7 ans : 1 BTS Incomplet : 2 Chef des travaux incomplet : 3 Fonctions non éligibles : 26
PEPS	11	0		11	Fonctions non éligibles : 11

b -Pour le Vivier 2 :

L'unique condition à remplir est d'avoir atteint le 6^{ème} échelon de la Hors Classe au 1^{er} septembre 2017.

Cette condition était remplie par 120 enseignants (95 Certifiés, 5 PEPS et 20 PLP) qui ont été inscrits automatiquement par le Rectorat, charge à eux à compléter leur CV sur l'professionnel.

Le Ministère a toutefois réparti les promotions « au mérite » : 80% pour le vivier 1 et 20 % pour le vivier 2.

		Certifiés (36 promotions)	PEPS (4 promotions)	PLP (5 promotions)	Total
Vivier 1	Promotions	30	3	4	37
	Candidatures recevables	16	0	1	17
	Promus	16	0	1	17
	Promotions perdues	14	3	3	20
Vivier 2	Promotions	6	1	1	8
	Candidatures recevables	95	5	20	120
	Promus	6	1	1	8

Pour éviter toute velléité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2, le Ministère a précisé : « *Les contingents du second vivier sont les contingents maximum. Il ne peut en aucun cas être procédé à une fongibilité entre les contingents du premier vivier et ceux du second vivier* ».

Le barème prend en compte :

- l'appréciation du Recteur

Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insuffisant	0 point

Après avoir pris connaissance de l'avis des chefs d'établissement et de l'avis des inspecteurs, le Recteur a porté les appréciations ci-dessous:

		Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Certifiés	Vivier 1	6	6	4	0
	Vivier 2	8	17	70	
PLP	Vivier 1	1	1	0	0
	Vivier 2	3	7	10	0
PEPS	Vivier 2	1	2	2	0

- l'ancienneté : nombre de points

	Echelon	3	4	5	6
Ancienneté	sans	3	12	24	36
	< 1 an	6	15	27	39
	De 1 an à 2 ans	9	18	30	42
	De 2 ans à 2,5 ans		21	33	45
	De 2,5 ans à 3 ans				
	3 ans et plus				48

Les barèmes des promus des viviers 2 sont les suivants :

Certifiés : de 188 à 138
 PLP : 188
 PEPS : 188



À noter que pour le vivier 1 des Certifiés, le barème était compris entre 188 et 67.

Le reclassement se fait selon la méthode de l'indice égal ou immédiatement supérieur:

Hors Classe			Classe Exceptionnelle		
Echelon	Indice	Ancienneté	Echelon	Indice	Report ancienneté
3 ^{ème} échelon	652	Moins de 2 ans	1 ^{er} échelon	695	oui
3 ^{ème} échelon		2 ans et plus	2 ^{ème} échelon	735	non
4 ^{ème} échelon	705	Moins de 2 ans	2 ^{ème} échelon	735	oui
4 ^{ème} échelon		2 ans et plus	3 ^{ème} échelon	775	non
5 ^{ème} échelon	751	Moins de 2 ans 6 mois	3 ^{ème} échelon	775	oui
5 ^{ème} échelon		2 ans 6 mois et plus	4 ^{ème} échelon	830	non
6 ^{ème} échelon	793		4 ^{ème} échelon	830	oui

Grilles Indiciaires au 1.02.2017

Hors Classe Certifié/PLP/PEPS	Ancienneté	Indice : salaire Au 1.09.2017
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	652 : 3 055,29
4 ^{ème}	2 ans 6 mois	705 : 3 303,65
5 ^{ème}	3 ans	751 : 3 519,20
6 ^{ème}	3 ans	793 : 3 716,02

Classe Exceptionnelle Certifié/PLP/PEPS/PE	Ancienneté	Au 1.09.2017 Indice : salaire
1 ^{er}	2 ans	690 : 3 233,36
2 ^{ème}	2 ans	730 : 3 420,80
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	770 : 3 608,24
4 ^{ème}		825 : 3 865,97
HeA1	1 an	885 : 4 147,13
HeA2	1 an	920 : 4 311,14
HeA3	Sans limite	967 : 4 531,39

À noter que les Classes Exceptionnelles 2018/2019 seront appelées au retour des vacances d'été... avec donc bien du retard par rapport à nos collègues du Public.

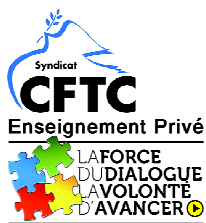
Les conditions d'échelon (vivier 1 et vivier 2) et les conditions de service (vivier 1) seront appréciées au 31.08.2018.

Même si quelques assouplissements sont prévus pour le vivier 1, la condition des 8 années de service se posera avec encore plus d'acuité.

Le SNEC-CFTC demande au Ministère de modifier les critères d'éligibilité pour tenir compte des spécificités des établissements privés s'il veut réellement revaloriser la carrière des enseignants.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la permanence du SNEC-CFTC Picardie.

NOM – PRÉNOM :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
☎ :	📠 :
📧 :	@ :
ÉTABLISSEMENT :	
Souhaite une information sur le SNEC-CFTC <input type="checkbox"/>	
Souhaite adhérer au SNEC-CFTC <input type="checkbox"/>	
Souhaite une réponse à la question suivante :	



SNEC-CFTC PICARDIE
 52, rue Daire – 80000 AMIENS
 ☎ : 03.22.92.65.38. 📠 : 03.22.97.97.26.
 📧 : sneccftc.picardie@wanadoo.fr
 Site internet : www.snec-cftc-picardie.fr
 Permanence tous les jours de 10h à 17h



Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

SNEC-CFTC Picardie 52 rue Daire 80000 AMIENS
 Téléphone. : 03 22 92 65 38 ou 06.87.73.50.55 Télécopie : 03 22 97 97 26
 Courriel : sneccftc.picardie@wanadoo.fr Site : www.snec-cftc-picardie.fr